

DEUX DÉFINITIONS ESSENTIELLES

LE DÉBIT OBJECTIF D'ÉTIAGE (DOE) EST LA VALEUR DE DÉBIT :

- au-dessus de laquelle sont assurés la coexistence normale de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique,
- qui doit être en conséquence garantie chaque année pendant l'étiage (avec une tolérance de défaillance 2 années sur 10).

LE DÉBIT DE CRISE (DCR) EST LA VALEUR DE DÉBIT :

- au-dessous de laquelle sont mises en péril l'alimentation en eau potable et la survie des espèces présentes dans les milieux,
- qui doit en conséquence être impérativement sauvegardée par toutes mesures préalables, notamment de restriction des usages.

LA GOUVERNANCE DU PGE



L'ANIMATION ET LA COORDINATION PAR L'EPTB CHARENTE

L'animation des actions inscrites au PGE Charente et la coordination des acteurs concernés par la gestion de l'étiage à l'échelle du bassin, est portée par l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente).

L'animation comprend, outre le suivi général des actions de gestion des étiages, un appui technique aux collectivités membres, la participation à des réflexions stratégiques avec les partenaires institutionnels, telles que : émergence des organismes uniques et mise en cohérence à l'échelle du bassin, révision des DOE/DCR, problématiques estuariennes, ... L'animation relative à la gestion des étiages comprend également les relations avec les partenaires et les acteurs de l'eau, la participation aux réunions de gestion et de crise, la réalisation de notes techniques, de bilans annuels.

L'EPTB Charente préside, organise et anime les réunions de la Commission de Suivi du PGE. Il assure le lien avec les Commissions Locales de l'Eau du SAGE Charente et du SAGE Boutonne. L'EPTB Charente organise et anime les réunions du Groupe Technique. Il administre le Tableau de Bord de la Ressource en Eau, et assure le suivi de la mise en œuvre de l'ensemble des actions inscrites au PGE.



LE GROUPE TECHNIQUE

Un Groupe Technique a pour mission d'assister l'EPTB Charente dans la mise en œuvre, la coordination et le suivi des actions inscrites au PGE Charente.



EPTB Charente

Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents



www.fleuve-charente.net

avec le soutien financier de



ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



LA COMMISSION DE SUIVI DU PGE

La Commission de suivi du PGE se réunit deux fois par an minimum.

La Commission est très ouverte dans sa composition. Elle permet une bonne fonction de transfert et de partage d'information. Elle contribue annuellement à la gestion opérationnelle des étiages et permet une administration de l'information de bassin.

L'implication des acteurs dépend de leur volonté à s'engager dans la mise en œuvre du PGE.

LES MISSIONS DE LA COMMISSION DE SUIVI DU PGE SONT DE :

Elaborer et actualiser le PGE.

Assurer la cohérence des démarches d'aménagements engagés sur les versants, les lits des cours d'eau, les marais et l'estuaire.

Réaliser des bilans de la ressource en eau chaque année avant la période d'étiage puis à l'issue de l'étiage.

Proposer l'inscription au SDAGE de nouveaux points de suivis (hydrométriques, piézométriques, assecs, ...) ou de nouvelles valeurs seuils (DOE, DCR, POE, PCR, ...)

Communiquer les actions menées par les membres de la Commission dans le cadre du PGE, informer différents publics sur les phénomènes d'étiage dans le bassin de la Charente et partager l'expérience et les connaissances acquises.

Vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble des actions inscrites au PGE Charente.

Emettre un avis sur les Projets territoriaux et l'inscription de nouveaux projets de retenues de substitution.

Proposer l'adoption de nouveaux indicateurs de gestion (DOC, assecs, estuaires, débits biologiques, ...)

Suivre l'ensemble des projets de recherche permettant d'accroître la connaissance du fonctionnement du bassin versant en étiage ou des conséquences des étiages.

Mediaparis 05 46 41 09 89 - Crédits photo : EPTB Charente



EPTB Charente

Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents

LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN DE LA CHARENTE

L'institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente), porte le Plan de Gestion des Étiages du bassin de la Charente (PGE Charente) dont l'objectif est de retrouver un équilibre quantitatif de la ressource en eau.

VALIDATION DE L'AVENANT AU PGE CHARENTE 2015-2018

Le Plan de Gestion des Étiages (PGE) est mis en œuvre depuis 2004 sur les bassins Charente et Boutonne. Afin de s'adapter à l'évolution de la réglementation et des structures impliquées dans la gestion quantitative de la ressource en eau, un Avenant au PGE a été rédigé. Il a été validé par la Commission de Suivi du PGE du 27 janvier 2015 et il sera mis en œuvre de 2015 à 2018. L'animation est portée par l'EPTB Charente.

QU'EST-CE QU'UN « ÉTIAGE » ?

L'étiage correspond à la période de l'année où le niveau d'un cours d'eau atteint son point le plus bas (basses eaux). Sur le bassin versant de la Charente, il intervient généralement entre juin et octobre.

Ce phénomène résulte de deux facteurs, combinés ou non :

- un déficit pluviométrique (sécheresse) combiné à une évapotranspiration forte,
- une pression de prélèvement forte dans les cours d'eau et les nappes d'accompagnement (en particulier pour les besoins de l'irrigation).

Lorsque l'étiage est très prononcé, le cours d'eau se retrouve en « assec ».

Les débits des cours d'eau sont mesurés grâce à 28 stations hydrométriques réparties sur le fleuve Charente et sur ses principaux affluents. Le suivi en continu des débits permet de définir des seuils de gestion.

UNE RESSOURCE EN EAU IMPORTANTE POUR DE NOMBREUX USAGES ET MILIEUX

- Le maintien d'écoulements estivaux dans les rivières est indispensable pour la vie aquatique et la circulation des espèces piscicoles.
- L'irrigation représente 59% des prélèvements annuels en eau, 1% des prélèvements sont destinés à l'industrie.
- 40% des prélèvements sont destinés à l'alimentation en eau potable des populations.
- La production ostréicole (huîtres du bassin Marennes Oléron) dépend d'apports en eau douce suffisants tout au long de l'année pour le bon développement des coquillages.
- De trop faibles débits ne permettent pas l'évacuation et la dilution des pollutions.

PÉRIMÈTRE

L'aire géographique du PGE Charente concerne six départements (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne, Dordogne et Haute-Vienne) et un bassin versant de 10 000 km² sous influence d'un climat océanique.

La pluviométrie est comprise entre 700 et 1 000 mm par an. Sur les cinq mois d'étiage de juin à octobre, la pluviométrie cumulée est en moyenne de 300 mm avec une variabilité forte (de 150 à 500 mm). Sur cette même période, l'ETP – évapotranspiration potentielle – est d'environ 520 mm*.

L'occupation du territoire du bassin Charente est dominée par l'agriculture. La partie amont est également dense en massifs forestiers. La viticulture s'est développée sur la partie médiane autour de Cognac. Environ 10% de la surface agricole est irriguée, majoritairement pour la culture du maïs. Les surfaces irriguées ont sensiblement diminué depuis 2004.

La totalité du bassin de la Charente est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), ce qui reconnaît l'existence d'un déséquilibre durable entre la disponibilité de la ressource et les besoins en eau des usages et des milieux aquatiques.

Le fleuve Charente bénéficie d'une réalimentation en étiage grâce aux retenues de Lavaud et de Mas Chaban, construites respectivement en 1989 et 1999. Le volume stocké par les deux barrages est de 24 million de m³.

*source : Etat des lieux du PGE Charente, 2002



LE BASSIN VERSANT DE LA CHARENTE

- zones agricoles
- massifs forestiers
- zones urbaines
- zones humides et marais

www.fleuve-charente.net

PLAN DE GESTION DES ÉTIAGES DU BASSIN DE LA CHARENTE

L'expérience et l'organisation de la gestion quantitative actuelle sur le bassin Charente est l'héritage de plus de 20 ans de construction progressive du cadre de réglementation, de planification, de gestion et de concertation des acteurs.

Le Plan de Gestion des Étiages (PGE) Charente a été initialement approuvé le 26 avril 2004. Il a pour objectif ambitieux le retour progressif à l'équilibre besoins-ressources. Il fait suite à la signature en 1992 du Protocole relatif à la gestion des eaux du bassin de la Charente entre l'Institution Charente, l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et certains usagers.

LES FONCTIONS DU PLAN DE GESTION DES ÉTIAGES

- Proposer les objectifs quantitatifs (DOE) par sous-bassin,
- Établir des règles de gestion de l'étiage,
- Contribuer à une gestion anticipée de l'étiage basée sur la maîtrise des ressources stockées et des prélèvements ainsi que sur la connaissance du fonctionnement du bassin versant.

Un avenant sur la période 2015-2018 au Plan de gestion des étiages (PGE) du bassin de la Charente a été validé par la Commission de suivi du PGE Charente le 27 janvier 2015. Cet avenant au PGE intègre les évolutions réglementaires et organisationnelles intervenues depuis 2004.

SUR LE BASSIN VERSANT DE LA CHARENTE, L'ATTÉNUATION DES PHÉNOMÈNES D'ÉTIAGES EST OBTENUE VIA TROIS ORIENTATIONS COMPLÉMENTAIRES

1 LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION EN EAU

- Recherche de fuites sur le réseau d'Alimentation en Eau Potable, économies d'eau par les ménages,
- Amélioration de l'efficacité des process industriels,
- Développement des outils de pilotage de l'irrigation, développement de cultures non irriguées.



2 LA CONSTITUTION DE RÉSERVES D'EAU SUPPLÉMENTAIRES

Le prélèvement d'eau en période hivernale et son stockage dans des « retenues de substitution » permet aux exploitants agricoles de continuer à irriguer leurs cultures en été.



3 L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE BON FONCTIONNEMENT DU BASSIN VERSANT DANS SON ENSEMBLE

- Restauration des fonctionnalités des cours d'eau et des zones inondables naturelles,
- Entretien et préservation des zones humides,
- Réhabilitation des marais abandonnés,
- Replantation de haies ou de boisements.

L'OBJECTIF est de mieux valoriser les potentialités des « infrastructures naturelles » dans le cycle de l'eau.

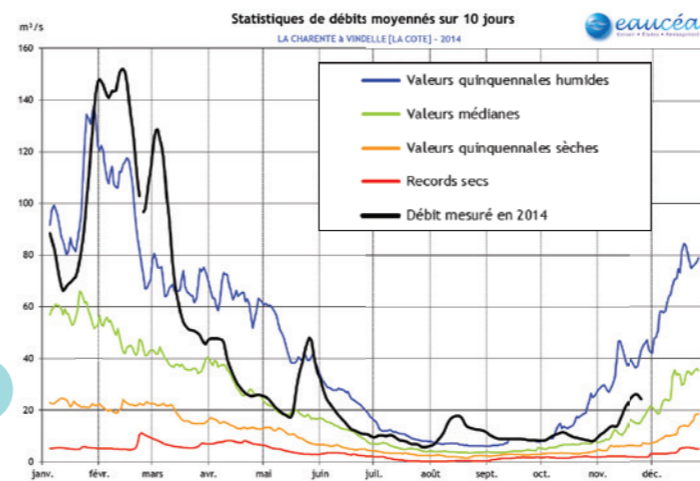


4 LE PARTAGE DE LA RESSOURCE DISPONIBLE EN ÉTIAGE EST BASÉ SUR:

- UN RÉSEAU DE MESURE et des indicateurs performants de l'état de la ressource : stations de mesures de débits, piézomètres, suivi des assècs.



- UNE EXPERTISE permettant d'anticiper le devenir de la ressource. Un modèle prédictif des débits en étiage de la Charente et de ses affluents a été développé.



- LA MOBILISATION EFFICACE des volumes stockés. Les barrages de Lavaud (10 million de m³) et de Mas Chaban (14 million de m³) assurent une réalimentation de la Charente amont. La réserve de Breuil-Magné dispose d'une capacité de 1 million de m³ pour réalimenter les marais.



- L'ORGANISATION COLLECTIVE des prélèvements qui se structure encore d'avantage à travers la mise en place de 3 OUGC – Organismes Uniques de Gestion Collective – sur le bassin Charente : l'OUGC du Karst de la Rochefoucauld, l'OUGC Cogesteau et l'OUGC Saintonge.

L'OBJECTIF EST DE RESPECTER LES DOE 8 ANNÉES SUR 10 ET DE NE JAMAIS FRANCHIR LES DCR.

5 LA GESTION DE CRISE NE DOIT INTERVENIR QU'EN CAS D'ÉTIAGE SÉVÈRE, lorsque les débits ou les niveaux des nappes passent sous les seuils d'alerte.



6 L'ACQUISITION CONTINUE DE CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES SUR LES RESSOURCES EN EAU:

- Relations nappes / rivières
- Évolution des ressources en eau
- Conséquences des étiages sur les milieux et activités humaines
- Impacts des changements climatiques sur le bassin versant de la Charente, les usages de l'eau et solutions d'adaptation.

Cette connaissance favorise la compréhension et la solidarité entre les usagers de la ressource.



7 LA COMMUNICATION, L'INFORMATION ET LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES ET DE SAVOIRS concourent à la mobilisation de l'ensemble des acteurs du bassin versant autour de la problématique des étiages

Un tableau de bord permet de suivre quotidiennement les indicateurs de l'étiage sur le bassin de la Charente : données météo, débits des cours d'eau, niveaux des nappes, soutien d'étiage par les barrages, prélèvements, restrictions, etc.

